

Inscriptions scolaires

Rentrée 2021/2022

Élèves concernés :

- Les enfants nés en 2018, 2019 qui entrent pour la première fois à l'école maternelle.
- Les enfants nouvellement arrivés dans les communes du RPI.
- Les enfants nés en 2019 et ayant deux ans révolus au 1er septembre 2021 feront l'objet d'une pré-inscription. Si les effectifs le permettent, ils pourront, dès la rentrée, être scolarisés.

Démarches à effectuer :

Toute nouvelle inscription à l'école des Trois Villages se déroule en deux étapes :

1ère étape : entre le 6 avril et le 28 mai 2021, vous devez vous présenter à la mairie de votre commune de résidence pour effectuer l'inscription.

N. B : Pour les personnes en dehors du RPI, l'inscription se fera à la mairie de Sotteville.

Horaires d'ouverture des trois mairies :

- **Saint-Christophe du Foc** : les mardis de 14 h 00 à 17 h 00 / Les vendredis de 17 h 00 à 19 h 00
- **Benoistville** : les mardis, jeudis et samedis de 10 h 00 à 12 h 00.
- **Sotteville** : les mercredis de 15 h 00 à 18 h 00 / les samedis de 10 h 00 à 12 h 00.

Documents à fournir :

- Le livret de famille ; en cas de séparation des parents, un document attestant l'autorité parentale et un courrier du parent absent autorisant l'inscription.
- Un Justificatif de domicile (quittance EDF ou téléphone ...)
- Un document attestant de la vaccination au DTP.
- En cas de changement d'école, un certificat de radiation.

2ème étape : entre le 13 avril et le 1er juin 2021 venir à l'école effectuer l'admission de votre enfant.

Sur rendez-vous entre 8h00 et 8h15 ou entre 12h15 et 13h les lundi, jeudi et vendredi ; entre 8h et 16h30 le mardi.

Prendre contact avec la directrice : Mme PICHARD au 02-33-04-77-58

Documents à fournir :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Les documents fournis lors de l'inscription en mairie.